

Proposition de refonte de l'organisation administrative de l'UCA

L'UCA a connu dans les années écoulées de nombreuses évolutions organisationnelles et de projet destinées à inscrire l'établissement dans des dynamiques de transformations et d'anticipation rendues nécessaires par les mutations profondes des réalités de l'enseignement supérieur.

Celles-ci ont notamment permis l'obtention du label I-Site et d'aboutir à la création de l'EPE.

Ces évolutions, la construction des grandes orientations stratégiques du projet d'établissement 2027-2031 et la perspective du grand établissement nécessitent aujourd'hui de revoir l'organisation administrative de l'Université afin que celle-ci permette d'aligner au mieux l'organisation administrative sur les enjeux de gouvernance et les items prioritaires du projet d'établissement.

Elle repose ainsi sur une clarification et une homogénéisation des chaînes hiérarchiques, décisionnelles et fonctionnelles, désormais simplifiées autour de 2 directions générales adjointes axées autour des fonctions supports à l'activité des services pour l'une et autour de la vie étudiante et des partenariats externes pour l'autre. Les fonctions coeurs de métiers que sont la formation et la recherche ainsi que celles directement liées aux ressources sont pour leur part directement pilotées au niveau direction générale.

Cette organisation aura également pour objectifs :

- De renforcer la lisibilité interne et externe des grandes fonctions administratives, de gestion et de pilotage de l'UCA
- De clarifier l'organisation et les responsabilités
- De donner une cohérence thématique et par grandes fonctions
- D'alléger les chaînes de décisions et favoriser les approches transverses
- De mutualiser pour une meilleure cohérence et maîtrise des coûts
- De ne pas alourdir l'encadrement et structurer une direction générale resserrée autour de la présidence en charge du pilotage stratégique

Annoncée en réunion des directeurs du 4 novembre, cette réorganisation a fait l'objet de temps d'échanges avec les principaux cadres concernés et fera l'objet d'une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2026 après présentation et vote en CA du 5 décembre 2025.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

